Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203400-20251215-DEL20251215_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 15 décembre 2025

Délibération n°20251215-09

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Joëlle HAMON, et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : Mme Annie L'HEVEDER a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, M. Gilles PRIGENT a donné procuration à M. M. Joël PHILIPPE, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 9 décembre 2025 Date d'affichage : le 9 décembre 2025

****

Délibération n°20251215-09 : Création du Budget Lotissement « HENT PARC JEAN » à compter du 1er janvier 2026

Référence Nomenclature DE 7.1

Mme STRUILLOU indique aux Conseillers Municipaux qu'il faut délibérer pour créer le budget lotissement afin d'imputer l'ensemble des dépenses de viabilisations et les recettes des futures ventes des parcelles sur un budget spécifiques. Les dépenses déjà réalisées comme l'achat des parcelles et les frais d'étude et d'assistants à maître d'ouvrage seront transférées sur ce nouveau budget en 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ,

VALIDE la création du Budget HENT PARC JEAN au 1er janvier 2026
AUTORISE les services du Centre des Finances Publiques de Lannion à procéder à l'ouverture, les déclarations et l'enregistrement de ce nouveau budget.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU